



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/808  
28 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Points 78 et 123 de l'ordre du jour

ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPERATIONS DE  
MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1990-1991

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
recommandé par la Commission politique spéciale dans son  
rapport (A/44/734, par. 7)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Etienne NINOV (Bulgarie)

1. A sa 48e séance, le 27 novembre 1989, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état établi par le Secrétaire général (A/C.5/44/23) au sujet des incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé par la Commission politique spéciale au paragraphe 7 de son rapport (A/44/734). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été soumises oralement par son président.
2. Les déclarations faites à l'occasion de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/44/SR.48).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Commission politique spéciale au paragraphe 7 de son rapport (A/44/734), il n'y aurait pas lieu d'ouvrir des crédits supplémentaires aux chapitres 1, 2A, 26 ou 27 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991.

-----